086-218601748-20210622-97_D2021-DE Regu le 28/06/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 17 Pouvoirs: 6 Absents: 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS: MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 97

Rapporteur: Christian MICHAUD

OBJET: TRANSFORMATION DE POSTE AU 1ER SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal est informé qu'il convient de procéder à une transformation de poste pour un agent de la commune. Cette transformation de poste concerne une augmentation du temps de travail suite à l'attribution de missions supplémentaires.

Il est donc proposé au conseil municipal, la transformation de poste suivante au 1er septembre 2021 :

-transformer un poste de rédacteur de 32H à 35H.

VU la demande formulée par l'agent en date du 23 mars 2021, VU l'avis favorable de la commission du personnel du 2 juin 2021,

086-218601748-20210622-97_D2021-DE

Regu le 28/06/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- -décide de transformer un poste de rédacteur de 32H à 35H à compter du 1er septembre 2021;
- -fixe la liste des postes de la commune conformément au tableau joint ;
- -charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : Christian MICHAUD, Maire de Naintré peut certifier, sous sa responsabilité le caractère executoire de cet acte,

le

8653